

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2024-100**

Date de la convocation : 05/12/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 77

Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 057 Pierre DEMISSY , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

**Ont donné procuration :** 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

**Secrétaire de séance :** M. Thierry MACHINET

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL VERS  
LE BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que lors du débat d'orientations budgétaires, du 14 mars 2024 il a été proposé, au regard des bons indicateurs financiers du Budget Général, la stratégie de financer les investissements liés du Budget Annexe de la Piscine communautaire.

.../...

Vu les délibérations n°DC2024/25 et n°DC2024/28 du 11/04/2024 adoptant le budget primitif du budget Général et du budget annexe Piscine au travers desquels sont allouées aux budgets 2024 la somme de 220 500 € pour le projet des ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique Argona ;

Considérant que le total de la subvention 2024 s'élève à **8 580 €** pour les éléments suivants :

- 3 960 € pour l'étude du projet (mandatés en 2023) ;
- 4 620 € pour l'étude sur la structure métallique des ombrières.

Considérant que la subvention sera portée à l'article 13 151 « subventions d'investissement reçues par le GFP (*groupement à fiscalité propre*) de rattachement », en recettes d'investissement sur le Budget Annexe de la Piscine communautaire, et sera amortie selon les mêmes modalités que les biens qu'elle subventionne

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 85 voix POUR et 1 ABSTENTION 5033 VAIRY Lionel) :**

**- D'ATTRIBUER une subvention d'investissement du Budget Général vers le Budget Annexe de la Piscine communautaire, pour un montant total de 8 580 € pour les éléments suivants :**

- 3 960 € pour l'étude du projet (mandatés en 2023) ;
- 4 620 € pour l'étude sur la structure métallique des ombrières.

**Seuls les investissements dont les factures ont été mandatées au 31/10/2024 ont été pris en compte.**

- **DE PRENDRE ACTE** que la subvention sera amortie selon les mêmes modalités que les biens qu'elle subventionne.

**- D'AUTORISER le Président à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à l'application de cette délibération.**

Le secrétaire de séance,



Thierry MACHINET

Le Président,



Benoît SINGLÉ